

Roanne le 17 septembre 2008

# Horaires du centre...

## Prendre en compte la grogne des salariés.

### La CFDT interpelle le Directeur !

*Suite à la mise en place arbitraire des nouveaux horaires sur le centre, la CFDT considère que la Direction doit adopter une autre attitude face au mécontentement des salariés de toutes catégories et de tous les secteurs de l'entreprise. Avant la réunion prévue le 23 septembre, la CFDT a souhaité interpeller le Directeur sur les points pour lesquels il lui semble nécessaire d'obtenir des aménagements. Ci-joint courrier adressé ce jour à M. Guillet.*

Monsieur le Directeur,

Le 15 septembre dernier, s'est tenue à Roanne une réunion des délégués du personnel au cours de laquelle peu de réponses ont été apportées aux nombreuses questions soulevées par les personnels. Le moins que l'on puisse dire est bien que la Direction locale s'en est tenue au minimum et les élus CFDT déplorent qu'au moment où une nouvelle organisation se met en place, le dialogue nécessaire à tout changement ne soit pas une priorité. Sans doute, ici et là, la hiérarchie a-t-elle apporté individuellement quelques réponses, voire même accepter quelques dérogations aux horaires imposés depuis septembre, mais force est de constater qu'au niveau collectif, les discussions piétinent et les attentes des salariés s'amplifient quotidiennement. Vous avez accepté de tenir une réunion le 23 septembre prochain, réunion dont nous aurions souhaité qu'elle se tienne plus tôt, et la CFDT souhaite vous faire part dès à présent des thèmes qu'elle souhaite voir traités (et non une nouvelle fois repoussés) quant à l'organisation du travail.

D'un point de vue général, le sentiment actuel qui se dégage, c'est que **nous sommes revenus à un horaire fixe**. En effet, une personne qui entre à 8h00 sur l'établissement, prend une petite heure à midi, doit quitter l'entreprise à 16h30 compte tenu du fait qu'elle ne peut plus capitaliser de temps de travail. S'ajoute à cela le fait qu'en ayant imposé que toute le monde soit là au même moment, il est également au

restaurant au même moment, ce qui cause de réels problèmes entre 11h45 et 13h15. Le paradoxe, c'est qu'en ayant voulu imposer une augmentation annuelle du temps de travail, vous êtes parvenus à réduire la durée journalière et par là même, créer une démobilitation générale. Tout ceci, vous le savez parfaitement et **il nous semble nécessaire de réinstaurer la plage de midi telle qu'elle existait (11h30 - 13h30)**. **D'autre part, il nous paraît nécessaire de mettre en débat l'heure de sortie, en particulier en fin de semaine, pour permettre à ceux qui le souhaitent de traiter quelques rendez-vous externes** (rendez-vous institutionnels, soins médicaux, etc...). Ce que nous vous demandons très clairement, c'est de redonner de la souplesse à un horaire devenu contraignant pour tous et qui génère un profond mécontentement, sans parler des dysfonctionnements qu'il engendre pour l'entreprise. Face à l'impossibilité immédiate de débattre sur ces sujets, **ce qui nous paraît pourtant de bon sens**, face également au mécontentement grandissant dans tous les secteurs du centre, les salariés perdent confiance, ce qui nous semble également préjudiciable pour l'avenir de la société. Nous notons cependant que dans d'autres centres, diverses possibilités ont été offertes aux salariés en vue de redonner un peu de souplesse et par là-même, rétablir un fonctionnement plus souple au sein même de l'entreprise.

S'agissant des salariés travaillant en poste, depuis le début des négociations la Direction a souhaité imposer un horaire

fixe. Depuis, malgré les fortes demandes de tous ces salariés, vous ne faites aucune concession. Ce n'est pas correct. Nous vous **demandons de mettre en place une souplesse à la prise de poste de manière à laisser aux salariés une marge de manoeuvre, 1/4 d'heure nous paraissant être un minimum.** Là encore, il semble que ce que nous demandons à Roanne soit possible ailleurs, à Bourges notamment puisque les salariés en poste ont conservé cette possibilité de plage libre en début de poste. Avouez qu'en tant qu'également responsable de la production, les salariés ne comprendraient pas un traitement différencié entre ces centres.

Le troisième point que nous souhaitons aborder le 23 septembre, c'est celui de la situation des salariés transférés. Tout d'abord, nous tenons à rétablir quelques faits, contrairement aux messages distillés ici et là, notamment dans les cars de St Chamond. Vous avez, par le biais du DRH, pris contact (oral) avec toutes les organisations syndicales du centre pour prendre leur avis et examiner la situation de ces personnels. **Pour sa part, et après en avoir débattu avec les salariés concernés, la CFDT vous a clairement affirmé qu'elle ne souhaitait pas que cet accord soit dénoncé,** ayant en tête que les conditions de vie et de travail de ces personnels sont particulière. Le RH nous a alors fait état qu'il était plutôt favorable à une négociation (et non une dénonciation), mais qu'il convenait d'explorer toutes les situations. A ce propos, la CFDT a rappelé que l'accord national prévoyait la **mise en place d'un temps partiel à 90%, temps partiel dont l'accès est autorisé à tout salarié** (transféré ou non) et dont il convient de débattre de la possibilité de l'effectuer sur 4 jours. Cette décision vous appartient, monsieur le Directeur et nous avons demandé au RH de nous présenter plusieurs simulations (8h29 par jour), y compris répondant à la demande des salariés transférés. **Nous avons également exigé que les**

**engagements pris au moment du transfert des salariés concernés soient respectés** et avons insisté sur le maintien de la capitalisation obtenue au moment du transfert et cette possibilité laissée à chacun d'utiliser les moyens de transport (célibat géographique notamment), un moyen de transport collectif (cadres et non cadres) que nous souhaitons conserver pour des raisons de sécurité.

Pour la CFDT, un dialogue constructif doit s'ouvrir sur tous ces sujets sur le centre de Roanne. Si nous avons parfaitement compris la position de la direction nationale, qui n'a d'ailleurs jamais écarté la nécessité d'un débat local, il vous appartient de prendre les décisions nécessaires à l'instauration d'un climat social apaisé, source de meilleur fonctionnement du centre. Les propositions qui vous sont faites par la CFDT sont de nature à y contribuer...

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Pour le bureau syndical CFDT



**Daniel Coutaudier**  
Délégué syndical central



**La CFDT, c'est faire.**

**Cfdt**  
des choix, des actes

**[RESPECTÉS]**